

CANTINE-ETUDES SURVEILLEES – GARDERIE

Depuis la rentrée scolaire a été mis en place un nouveau logiciel de gestion de réservation et de paiement des services périscolaires.

Afin de rendre la solution paiement/réservation plus pratique pour les parents il a été mis en place la procédure suivante qui sera applicable à compter du mois de mars :



Le 15 de chaque mois (M) les parents recevront par courrier ou mail un avis d'une somme à payer sur lequel figurera :

Pour les enfants inscrits en début d'année et qui fréquentent la cantine scolaire de façon régulière les mêmes jours de la semaine toute l'année comme défini lors de leur inscription, le montant dû au titre de la cantine pour le mois suivant (M+1),

Le montant dû au titre des études surveillées du mois suivant (M+1) . Le montant dû au titre de la garderie (fréquentation réelle) du mois précédent (M-1). Eventuellement, le montant des impayés.

Pour les enfants qui fréquentent la cantine de façon irrégulière ou pour tout changement de jour de fréquentation leurs parents doivent se rendre en mairie pour inscrire leurs enfants pour le mois suivant (ou réserver par mail à l'adresse: accueil@mairie-taradeau.fr).

DÉSORMAIS, IL EST OFFERT AUX PARENTS LA POSSIBILITE DE RESERVER ET DE PAYER (EN ESPECES , PAR CHEQUE OU PAR CB) TOUS LES JOURS DU MOIS AVEC UNE DATE BUTOIR DE PAIEMENT AU 30 DE CHAQUE MOIS (M).

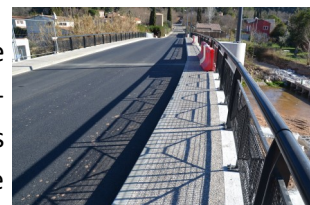


RAPPEL : SEUL LE PAIEMENT VALIDE LES RESERVATIONS DE LA CANTINE ET DES ETUDES SURVEILLÉES DU MOIS SUIVANT. LE DEFAUT DE PAIEMENT ENTRAINE MAJORATION DU PRIX DES PRESTATIONS.

Dans l'hypothèse où certains parents ne recevraient pas l'avis de somme à payer, veuillez joindre la mairie. Nous espérons que ce changement apportera satisfaction à tous.

Enfin, le pont est ouvert...Taradeau est libéré !

Si l'on pouvait parodier le discours du Général De Gaulle , le 25 Août 1944 à l'hôtel de ville de Paris, je dirais Taradeau outragé, Taradeau brisé , Taradeau martyrisé mais Taradeau libéré ! Il aura fallu près de 6 ans afin que notre village retrouve sa voie d'accès enfin réparée. Taradeau qui jusqu'ici était renommé pour la qualité de sa viticulture (petit village grand renom) commençait à l'être pour son devenu célèbre bouchon avec



tous les inconvénients qu'il engendrait, retard, énervements etc.... L'ouvrage qui est très réussi, n'est pas encore tout à fait terminé, rambardes et trottoirs sont en cours de finition, mais la circulation est désormais ouverte. Le travail était considérable et le coût des travaux tout autant. Entièrement financé par le Conseil Départemental, la municipalité remercie toutes celles et tous ceux qui ont pris part à la réussite de cette réalisation.

Le gué provisoire démoli !

Certaines et certains d'entres vous, nous ont posé la question du devenir du gué provisoire (en faire un piétonnier ou un passage pour les vélo). Il n'était pas possible qu'il soit conservé, car comme son nom l'indiquait, il s'agissait d'un gué provisoire et il devait donc être démoli car il représentait un obstacle à l'écoulement naturel des eaux en cas de crues avec des risques d'embâcles (police de l'eau). Le Conseil Départemental a donc procédé à sa démolition.

